




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110926-16810-DE-1-1_0
Date de signature : 28/09/11
Date de réception : mercredi 28 septembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.950**

Séance publique du

26 septembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : FOURNITURE DE DIVERS MATÉRIELS POUR LA PROPRETÉ URBAINE -
SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 26/09/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 20/09/2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. Jacques AGOPIAN, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard GERACI à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à M. Victor TONIN, M. Christian LOUIT à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Francis TAULAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/09/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

-

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : FOURNITURE DE DIVERS MATÉRIELS POUR LA PROPRETÉ URBAINE -
SIGNATURE DU MARCHE - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

L'objet du présent marché consiste à réaliser l'achat de fournitures de divers matériels pour la propreté urbaine de la Ville d'Aix-en-Provence.

Le présent marché est passé sous forme d'appel d'offres ouvert européen en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 et de l'article 77 du Code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum et avec maximum annuel.

Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

L'estimation globale de la Ville s'élève à 1 320 000 euros HT.

Le marché fait l'objet de 5 lots décomposés comme suit :

Lot	Désignation	Seuil	
		Minimum annuel	Maximum annuel
1	Tuyaux de lavage et de tuyaux et accessoires d'incendie	Aucun	100 000 € HT
2	Matériels d'arrosage	Aucun	60 000 € HT
3	Sacs poubelle non imprimés	Aucun	25 000 € HT
4	Sacs poubelle imprimés au logo de la Ville	Aucun	120 000 € HT

Lot	Désignation	Seuil	
		Minimum annuel	Maximum annuel
5	Sacs polyéthylène pour déjections canines et présentoirs d'intérieur	Aucun	25 000 € HT

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché sont fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.P.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2011-25 EJ a été adressé le 10 mai 2011 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- **BOAMP.....le 13/05/2011**
- **JOUE.....le 12/05/2011**
- **Courrier d'Aix.....le 14/05/2011**
- **Nouvelles Publications.....le 13/05/2011**

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com. Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au **Lundi 27 juin 2011 à 12h.**

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré **8 plis version papier et 1 pli dématérialisé.**

Il convient de noter qu'une douzaine de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants:

- 1- Prix des prestations 90 %**
- 2- Délai de livraison 10 %**

Au cours de la séance du **28 juillet 2011**, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- **Lot 1, l'entreprise Quincaillerie aixoise pour un montant de 67 468 € HT établi sur la base d'une commande-type,**
- **Lot 2 a été déclaré infructueux,**
- **Lot 3, l'entreprise Coldis pour un montant de 7 185 € HT établi sur la base d'une commande-type,**
- **Lot 4, l'entreprise Sopave pour un montant de 44 429,50 € HT établi sur la base d'une commande-type,**

- **Lot 5, l'entreprise Aprico pour un montant de 6 720 € HT établi sur la base d'une commande-type.**

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché, ses reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant, relatifs à l'achat de fournitures de divers matériels pour la propreté urbaine, pour un montant maximum annuel de 100 000 € HT pour le lot 1, 25 000 € HT pour le lot 3, 120 000 € HT pour le lot 4 et 25 000 € HT pour le lot 5.

**2011.950 - FOURNITURE DE DIVERS MATÉRIELS POUR LA PROPRETÉ URBAINE -
SIGNATURE DU MARCHE**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 28/09/2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**